

XPU 18018 AM
 Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit XPU 18018 AM
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée résine.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
 420 rue d'Estienne d'Orves
 92700 Colombes
 FRANCE
 Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
 Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : 2-Éthylhexane-1,3-diol, Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (3:1), Fatty acids, C18, unsaturated, dimers, reaction products with N,N-diméthyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine



Mention d'avertissement
 DANGER

Mentions de danger
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Évaluation PBT et vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Poly(oxy-1,4-butanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-	-	25190-06-1	10 - <20	Aquatic Chronic 3 (H412)		Aucune donnée disponible
2-Éthylhexane-1,3-diol	202-377-9	94-96-2	5 - <10	Eye Dam. 1 (H318)		01-2119985706-21-XXXX
Diisopropylnaphthalene	254-052-6	38640-62-9	1- <2.5	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410)		01-2119565150-48-XXXX
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)	500-105-6	39423-51-3	1- <2.5	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Aquatic Chronic 2 (H411)		01-2119556886-20-XXXX
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	0.1 - <1	^		Exempt
Fatty acids, C18, unsaturated, dimers, reaction products with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine	605-296-0	162627-17-0	0.1 - <1	Skin Sens. 1A (H317)		01-2119970640-38-XXXX
1-Méthoxy-2-propanol	203-539-1	107-98-2	0.1 - <1	STOT SE 3 (H336)		01-2119457435-35-xxxx

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

				Flam. Liq. 3 (H226)		
--	--	--	--	------------------------	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Résine. Durcisseur.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium 471-34-1	-	VLEP: 10 mg/m ³
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	VLEP: 0.1 mg/m ³
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ *	VLEP: 50 ppm VLEP: 188 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m ³ *

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

2-Éthylhexane-1,3-diol (94-96-2)

Type	travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	76.3 mg/kg pc/jour

Type	travailleur Effets systémiques sur la santé À court terme
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	228.9 mg/kg pc/jour

Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)

Type	travailleur À long terme
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	4.3 mg/kg pc/jour

Type	travailleur À long terme
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	30 mg/m ³

Silice cristalline (14808-60-7)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

2-Éthylhexane-1,3-diol (94-96-2)

Type	Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.17 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À court terme
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.51 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	38.2 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	114.5 mg/kg pc/jour

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)	
Type	Consommateurs À long terme
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	2.1 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	4.3 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	30 mg/m ³

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
2-Éthylhexane-1,3-diol (94-96-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.1 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.6 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.16 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.17 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3 mg/l

Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 µg/l
Eau de mer	26 µg/l
Sédiments d'eau douce	0.94 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	94 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.19 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.15 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Viton™. Vêtements de protection inadaptés. Caoutchouc naturel. Gants jetables. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

État physique	Liquide
Aspect	Très visqueux
Couleur	Gris
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet pour les liquides	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	40000 - 70000 mPa s	@ 23 °C
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations	
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	1.67 g/cm ³
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants).

Ingestion L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 35,791.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 12,044.00 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Poly(oxy-1,4-butanediyl), alpha.-hydro.-omega.-hydroxy - 25190-06-1	>11000 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	>11 mg/l/4h (Rattus)
2-Éthylhexane-1,3-diol 94-96-2	>2000 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>3.8 mg/L (Rattus) 4 h
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	LD50 = 4130 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 4500 mg/kg (Rattus)	>5.64 mg/L (Rattus) 4 h
Silice cristalline 14808-60-7	>2000 mg/kg (Rattus)		
Fatty acids, C18, unsaturated, dimers, reaction products with	LD50 >5000 mg/kg (rattus)		

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine 162627-17-0			
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	>3500 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	>7559 ppm (Rattus) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Peut entraîner une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Poly(oxy-1,4-butanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-hydroxy- 25190-06-1	-	-	-	>10 - <100 mg/l (Daphnia)		
2-Éthylhexane-1,3-diol 94-96-2	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	LD50=624 mg/L (Ictalurus punctatus)	-	>100 mg/l (Daphnia magna)		
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	NOEC (72h) = 0.15 mg/l (Desmodesmus subspicatus) DIN 38412 part 9	>0.5 mg/l	-	EL50 (48h) = 1.7 mg/l (Daphnia magna) OECD 202		
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],	ErC50 (72h) = 4.4 mg/L for	LC50 (96h) > 100 mg/L for	-	EC50 (48hr) 13 mg/l Daphnia		

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM

Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020

Numéro de révision 1.03

.alpha.-hydro.-omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1) 39423-51-3	Pseudokirchneriella subcapitata (OECD Guideline 201)	Oncorhynchus mykiss (OECD TG 203, EC Method C.1)		magna		
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	-	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, Leuciscus idus) LC50: =20.8g/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =23300mg/L (48h, Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
2-Éthylhexane-1,3-diol (94-96-2)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E)	27 jours	93%	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Poly(oxy-1,4-butanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-hydroxy- 25190-06-1	34	-
2-Éthylhexane-1,3-diol 94-96-2	3	-
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	6	770
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro.-omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (3:1) 39423-51-3	-1.13	-
Silice cristalline 14808-60-7	-	0
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	-0.437	2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
--------------	------------------------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

2-Éthylhexane-1,3-diol 94-96-2	La substance n'est pas PBT/vPvB
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	La substance n'est pas PBT/vPvB
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1) 39423-51-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Fatty acids, C18, unsaturated, dimers, reaction products with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine 162627-17-0	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses. 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
Catalogue européen des déchets	20 01 27 peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le	Non réglementé

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

transport

14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Np
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM
Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020
Numéro de révision 1.03

Maladies professionnelles (R-463-3, France)
Sans objet

Nom chimique	Numéro RG, France
Silice cristalline 14808-60-7	RG 25
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 06-janv.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 1.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

XPU 18018 AM

Remplace la version : 24-mai-2019

Date de révision 06-janv.-2020

Numéro de révision 1.03

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité